|  |  |
| --- | --- |
| **Durée :** 9 heures sur 3 jours(3 séances de 3 heures)**DateS :**  nous consulter (avril 2022)**HORAIRES :** 9h-12h et 14h-17h**Lieu :**Faculté de Droit et de Science PolitiqueSite Schuman – Aix-en-Provence(selon la situation sanitaire, les modalités de suivi peuvent être modifiées)Aix-Marseille Université**Coût (par personne)**900€ net de taxeÉtablissement non soumis à la TVA**Organisation**Inter entreprisePossibilité en intra-entreprise (pour les tarifs, nous consulter)Session limitée à 15 personnes**VALIDATION de la formation*** Attestation de fin de formation.
* Formation validée au titre de la formation continue des avocats.
 | **Objectifs*** Donner aux fonctionnaires territoriaux et aux élus locaux un aperçu des budgets locaux et des évolutions juridiques, fiscales, budgétaires, comptables qui marquent les finances locales en France.
* Présenter un état des lieux actualisé et mettre en avant les réformes en cours.
* Sensibiliser les gestionnaires publics au risque personnel encouru dans le domaine de la décision et de la gestion financière publique.

**Public**Élu local, fonctionnaire territorial**Pré-requis ET MODALITES D’ENTRÉE EN FORMATION**Cette formation ne nécessite pas de prérequis.**Programme**1. **Initiation aux budgets locaux**
* Les différents actes budgétaires
* La présentation et le contenu des budgets locaux
* La préparation et l’adoption des budgets locaux
1. **Le développement des responsabilités du gestionnaire public**
* La gestion de fait
* Prise illégale d’intérêt et favoritisme
 |
| **Les + de la formation*** Présenter les finances locales de façon synthétique.
* Offrir les éléments clés de compréhension d’un budget local et les risques inhérents à la gestion publique locale.
 | **Responsable de la formation**Jean-Luc ALBERTProfesseur des universités chez Aix-Marseille Université,Directeur du Master 2 Douane, Directeur-adjoint du CEFF | **Renseignements et inscriptions**fpc-entreprises@univ-amu.fr04. 13. 94. 21. 21**Taux de satisfaction : 99%****Taux de réussite : non concerné****Taux d’insertion : non concerné** |

**COMPOSANTE FDSP**

Le devis est établi par la Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par un contrat ou une convention.

**MAJ 11.06.21**

**INITIATION AUX FINANCES LOCALES et à la responsabilisation des gestionnaires publics**

Mobilisation si nécessaire d'outils et de réseaux pour orienter, accompagner et former les publics en situation de handicap.

**SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION - MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

**INITIATION AUX FINANCES LOCALES et à la responsabilisation des gestionnaires publics**

* En présentiel (selon la situation sanitaire, les modalités de suivi peuvent être modifiées).
* Intervention basée sur une approche pédagogique interactive et cognitive.
* Ponctualité, assiduité, participation active aux échanges.
* À la fin de la formation, un document permettant d’évaluer la satisfaction des participants sera transmis. Ce document est évolutif en fonction de vos besoins.

**QUALITÉ DE L’ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE**

**Jean-Luc ALBERT, RESPONSABLE DE LA FORMATION & INTERVENANT**

Professeur des universités, Aix-Marseille Université (AMU)

Directeur-adjoint du Centre d’études fiscales et financières (CEFF), AMU

Doyen honoraire de la faculté de droit de l’Université Lumière (Lyon III)

Directeur du Master 2 Douane, AMU

Responsable du DESU Droit douanier et procédures douanières, AMU

Références : https://www.ceff13.org/les-membres-du-labo/